

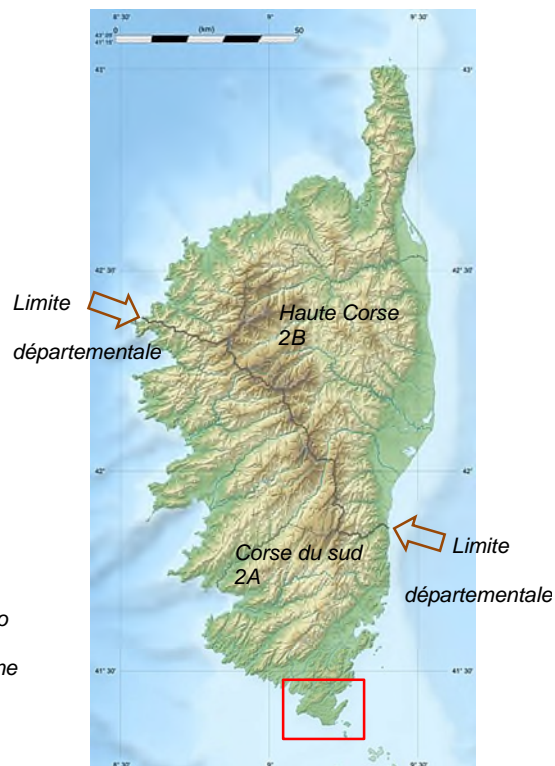
RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 25 juin 2026

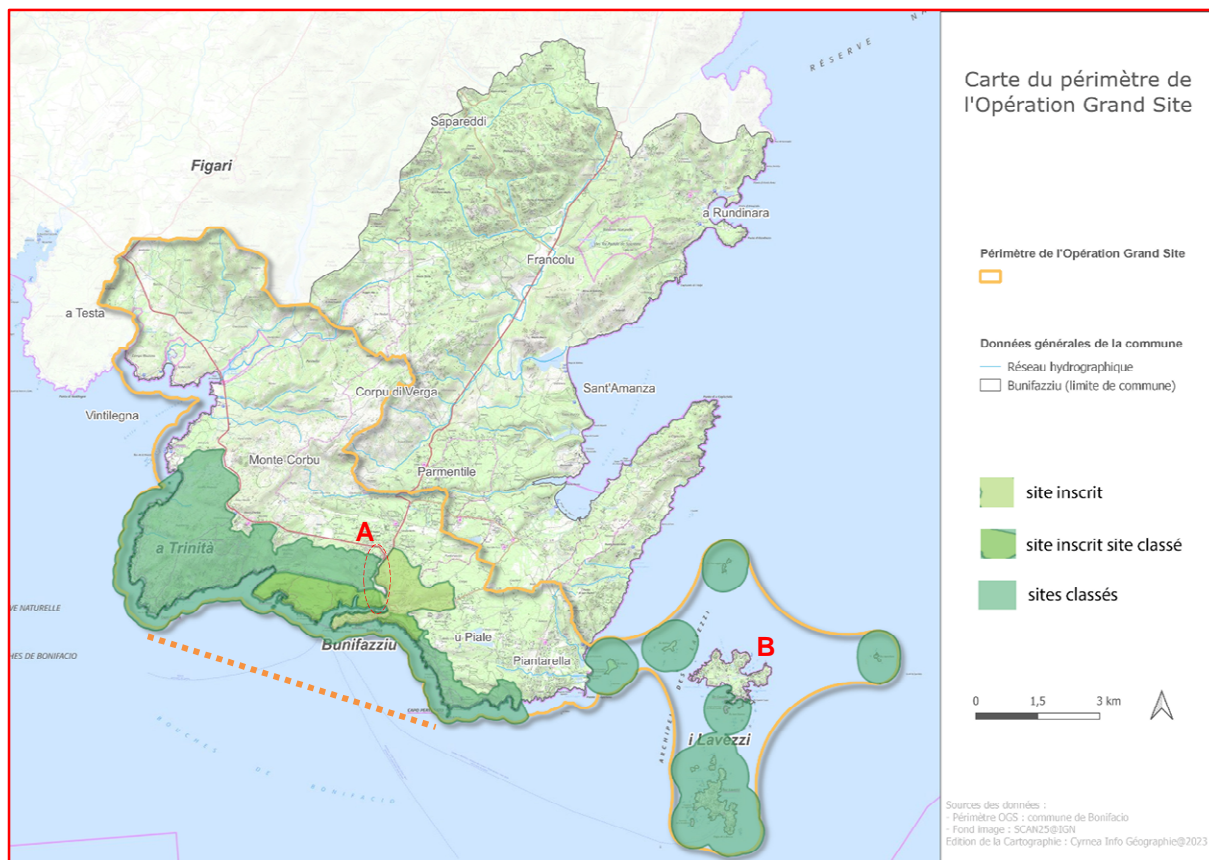
Projet et programme d'actions
du Projet Grand Site "Bonifacio"
(département de Corse-du-Sud)

Rapport IGEDD n°016594-01
établi par

Odile SCHWERER
Inspectrice générale



Ci-dessus à gauche : région Corse en France et en Méditerranée (les flèches en pointillés schématisant le mouvement du bloc corso-sarde pendant la dérive associée à l'ouverture du Bassin liguro-provençal). Source Internet ajouts OS.
 Ci-dessus à droite : Localisation de Bonifacio dans le département de la Corse du Sud (2A) et la région Corse. Source Internet ajouts OS.



Périmètre du projet grand site (PGS) en orange et sites classés et inscrit en vert, sur fond de carte IGN 1 :25 000. Le pointillé orange correspond au cantonnement de pêche (zone de protection renforcée) créé en 1983, qui pourrait être intégré au périmètre. Le repère A indique la zone de l'entrée de la ville exclue des sites existants (indiqué sur la carte page 6). Le repère B indique la zone de l'île de Cavallo non comprise dans le site classé (source dossier GSF - ajouts OS - avril 2026).

Le territoire de Bonifacio s'est engagé dans une démarche d'Opération Grand Site (OGS) ¹ depuis 2018. La demande de validation du projet et programme d'actions du projet Grand Site « Bonifacio », concerne une surface environ deux fois plus étendue que les sites classés eux-mêmes.

J'ai pu expertiser ce dossier lors d'une visite de terrain effectuée, dans le cadre de la mission, du 20 au 24 avril 2026 (saisine en annexe 1, programme et liste des personnes rencontrées ² en annexe 2).

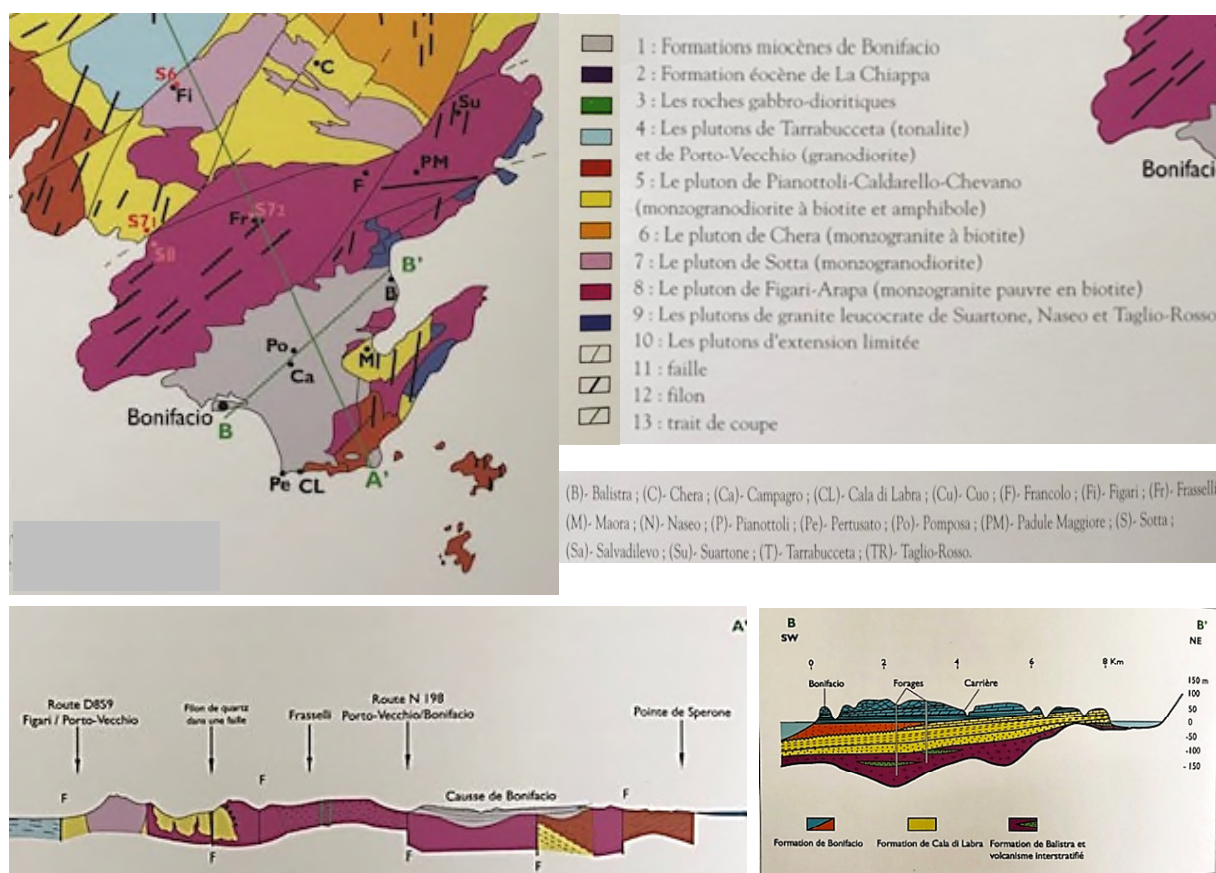
Votre commission doit se prononcer aujourd'hui sur la validation du projet Grand Site, ainsi que sur son programme d'actions pour la période 2025-2030.

1. Un territoire contrasté, entre terre et mer, riche de nombreux éléments patrimoniaux

1.1. Les caractéristiques géologiques, géomorphologiques et historiques

Le Projet Grand Site (PGS) porte sur un territoire très emblématique de Corse. Situé à l'extrême sud de la région, il concerne le département de Corse-du-Sud. Les sites classés au cœur du projet sont multiples et variés, les plus importants en superficie sont : « Les falaises et plateau de Bonifacio et le massif de la Trinité », « l'extension à la partie maritime » ³, et « l'archipel des Lavezzi » ⁴, nous y reviendrons.

Plusieurs aspects caractérisent ce territoire. Le premier est son socle géologique qui se donne à lire de façon très évidente dans le paysage, marqué par l'alternance de massifs et chaos granitiques (socle hercynien), et de falaises de calcaire prolongeant un vaste plateau (plateau miocène). Ce plateau appelé « U piale » localement, et « Causse de Bonifacio » par les géologues (en gris sur la carte géologique ci-dessous) est un *unicum* pour la Corse.



Carte et coupes géologiques issues de la plaquette « découvrir le patrimoine nature » édité en 2012 par le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'Académie de Corse - recadrages sur la commune de Bonifacio OS

¹ Les Projets Grands Sites (PGS) ont succédé aux Opérations Grands Sites (OGS).

² Modifiée du fait de la visite officielle en Corse, concomitante, de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Françoise Gatel.

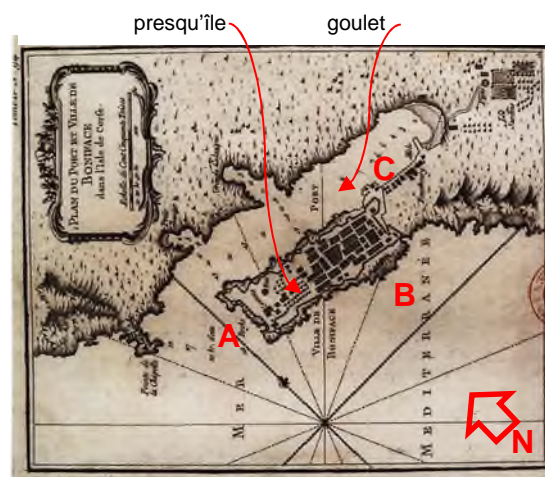
³ Site classé « Les falaises et plateau de Bonifacio et le massif du mont de la Trinité », par décret du 13 février 1996 pour une surface d'environ 1 350 ha.

⁴ « Extension du classement à la partie maritime du site classé (bande de 300 mètres au droit du site) », par arrêté du 1^{er} avril 1997.

Autre particularité, géomorphologique cette fois : la présence concomitante d'une langue de terre allant vers la mer, avec la presqu'île occupée par l'Homme depuis fort longtemps, et d'une partie de mer entrant dans les terres, avec le goulet au bout duquel s'est implanté le port. Cette forte dualité terre-mer participe grandement au charme des lieux.

Cette configuration s'est avérée idéale pour contrôler les Bouches de Bonifacio, et défendre cette frontière du territoire entre la Corse française et la Sardaigne italienne, depuis l'éperon dominant la mer d'une centaine de mètres. Elle a également permis d'abriter les bateaux des vents et de la houle dans le goulet, au nord de la presqu'île.

La ville s'est naturellement sectorisée, réservant la pointe du Timon (repère A) la plus sécurisée, d'abord aux fonctions religieuses, en accueillant plusieurs établissements conventuels sous un important couvert végétal, puis militaires avec la construction de casernes. La « haute-ville » était réservée à l'habitat civil (repère B). L'ensemble constitue « l'enceinte fortifiée, dite Citadelle de Bonifacio » incluant, côté est, portes de ville et fortins, destinés à surveiller la campagne. La Marine (repère C) en contrebas était le village des pêcheurs.



Carte de Jacques Bellin, 1764, Gallica - BNF - réorientée pour faciliter la comparaison des cartes (OS)

Avec ce relief marquant de falaises, deux niveaux s'opposent, au plutôt se complètent : le niveau de la mer que l'on vient d'évoquer, et celui de la terre, avec cet immense plateau (le piale) qui regroupait les fonctions agricoles, en vis-à-vis de la « haute-ville ».

Quelques émergences, et non des moindres, animent cette planité. En effet le Mont de la Trinité, véritable monument naturel, visible de nombreux points de vue, compte parmi ces reliefs. La co-visibilité entre la Citadelle et ce massif granitique est évidente. Elle instaure un dialogue entre patrimoine bâti, civil, religieux, militaire, et le patrimoine naturel qui invite à la découverte.



Vue depuis la partie ouest du plateau (piale) vers la presqu'île de Bonifacio et sa Citadelle, séparés par le goulet à peine perceptible. La découpe des falaises de calcaire se poursuit vers l'est



Vue depuis le Torrione (tour rebâtie dans les années 1980) en direction du Mont de la Trinité. En premier plan l'église Saint Dominique et la place d'armes délimitée par les deux grandes casernes - photo OS - avril 2026.



Ile de Lavezzi la plus au sud de Corse, avec à droite, le cimetière de Furcone où sont enterrés, face à la Cala di U Ghiuncu, les naufragés de la Sémillante échouée en 1855 - photo OS - avril 2026.

Pour compléter ce tableau, constitué de falaises de calcaire blanc, qui entaillées par le bleu de la mer Méditerranée, alternent pointes et anses, en abritant, çà et là, quelques impressionnantes grottes marines : les petites îles éparses, qui, faisant face au territoire sarde, composent l'archipel des Lavezzi.

La diversité des paysages rencontrée sur ce territoire avait été évoquée dès le milieu des années 1970, quand on s'interrogeait alors sur le classement au titre des sites de la région de Bonifacio ⁵. Elle rendait difficile la définition d'un ensemble homogène. Cette diversité a ensuite été confirmée dans l'analyse des paysages ayant conduit à l'élaboration de l'atlas des paysages de Corse ⁶, puisque parmi les huit grands types de paysages identifiés, quatre concerne le territoire du PGS. Il s'agit des massifs littoraux (Massif de la Trinité - Petra Longa), des plaines littorales et piémonts (plaines et piémonts de Figari), du plateau littoral (U Piale) et des îlots (archipel des Lavezzi - Cavallo).

Le couvert végétal essentiellement constitué de maquis, mais également de bois de chêne vert, recueille une biodiversité, riche de multiples espèces rares, voire très rares. Les plus remarquables sont des espèces endémiques strictes : le Statice de Lambinon et le Centranthe à trois nervures. Malheureusement on compte également une quinzaine d'espèces envahissantes, dont les griffes de sorcière, l'agave, l'herbe de la Pampa et l'Oxalis pied de chèvre.

A noter que l'anthropisation de ce territoire se lit notamment dans le paysage par les réseaux de cheminements en calades. D'autres éléments du patrimoine vernaculaires (baracun ⁷, calades et murs en pierres sèches) sont des marqueurs forts du territoire, intimement liés aux activités agricoles. Mais c'est surtout lors de l'occupation génoise que l'opposition entre ville et campagne s'est accentuée, avec la création de la citadelle, comme on vient de l'évoquer.

D'un point de vue de l'histoire récente, deux dates ont constitué des tournants majeurs dans l'évolution du territoire : les années 1970 avec une forte pression pour le développement du tourisme, et 1992, année du retrait des militaires de la Citadelle.

1.2. Un préalable au Projet Grand Site : la protection des espaces, par la mise en place d'outils complémentaires dédiés au patrimoine et au paysage

Parmi les sites classés constituant le cœur du Projet Grand Site : « *Les falaises et plateau de Bonifacio et le massif de la Trinité* » ⁸ « *l'extension à la partie maritime* » ⁹, et « *l'archipel des Lavezzi* » ¹⁰ sont les plus étendus. Deux sites de dimensions plus modestes préexistaient : « *l'escalier du roi d'Aragon* » ¹¹ et le « *couvent de la Trinité* » ¹², classés dès le début du XX^e siècle. Le « *site urbain et ses abords* » a, quant à lui, été inscrit dans les années 1970 ¹³. Tous ont été protégés sur la base du critère pittoresque.



Les deux premiers sites classés au titre de la loi de 1906 : « l'escalier du roi d'Aragon » en 1909 et « le couvent de la Trinité » en 1923 - Photos OS - avril 2026

5 Rapport sur le classement au titre des sites de la région de Bonifacio du 2 décembre 1975, de Jacques Houlet, inspecteur général des monuments historiques, chargé des sites.

6 Atlas des paysages de Corse DREAL 2014. <https://atlasdespaysages-corse.fr/>

7 Equivalent des bories provençales en langue bonifacienne, évoquant les cabanes en pierres sèches.

8 Site classé « des falaises et plateau de Bonifacio, Mont de la Trinité » par décret du 13 février 1996 (1 353 ha de superficie).

9 Site classé « du domaine public maritime (DPM) entre le port de Stagnolu et la pointe de Fiumara » par arrêté du 1er avril 1997 (bande de 300 mètres).

10 Site classé « de l'archipel des Lavezzi, excepté Cavallo et Camaro Canto » par décret du 26 janvier 1974 (1 247 ha de superficie).

11 Site classé « de l'escalier du Roi d'Aragon » par arrêté du 22 janvier 1909, au titre les sites et monuments de caractère artistique (loi de 1906).

12 Site classé « du couvent de la Trinité » par arrêté du 19 janvier 1923, au titre les sites et monuments naturels de caractère artistique (loi de 1906).

13 « Site urbain et ses abords » inscrit par arrêté du 10 août 1972, sur l'inventaire des sites pittoresques.

A noter que le décret de classement « *des falaises et plateau de Bonifacio et le massif de la Trinité* » n'a pas abrogé le site du « *couvent de la Trinité* », qui bénéficie par ailleurs d'une protection au titre des monuments historiques ¹⁴. Par ailleurs, l'escalier du Roi d'Aragon bénéficie, lui, d'une double protection au titre des monuments historiques, étant inscrit en tant que tel ¹⁵ et classé avec « *l'enceinte fortifiée, dite Citadelle de Bonifacio* » ¹⁶.

En revanche, le classement au titre des sites de « *l'archipel des Lavezzi* » avait exclu l'île Cavallo du périmètre, du fait de son appartenance à un propriétaire privé, et son importante urbanisation.

Le « *site urbain et ses abords* » inscrite au titre des sites ayant rapidement été considéré comme insuffisant et peu adapté pour protéger le bâti ancien et les espaces urbains, la création d'une ZPPAUP avait été préconisée. Créée en 2010, elle couvrait l'ensemble de la « *haute-ville* », du port, et le départ des vallons.

Suite à la loi LCAP ¹⁷, elle a été remplacée par un site patrimonial remarquable (SPR), créé le 22 décembre 2021. Son périmètre a été étendu à d'autres parties du territoire, riches en patrimoine. Il couvre en grande partie le site inscrit et dans une moindre mesure le site classé « *des falaises et plateau de Bonifacio et le massif de la Trinité* ».



Périmètre modifié du site patrimonial remarquable de Bonifacio – plan joint à l'arrêté du 22 décembre 2021. Le repère A ajouté indique la zone exclue des sites classés et inscrit mentionnés au 3.3.

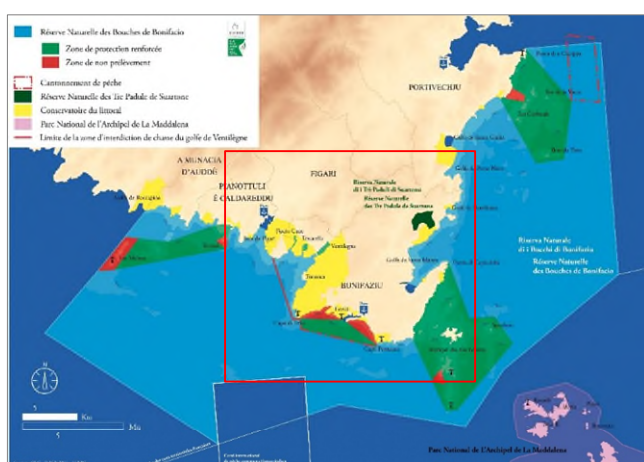
Ce dispositif vient compléter les espaces protégés qui jalonnent le territoire, dont ceux générés par les nombreux monuments historiques et leurs abords, renforçant le rôle de l'architecte des bâtiments de France (ABF) dans ces différents types d'espaces patrimoniaux (abords de monuments historiques, sites inscrit et classés, et site patrimonial remarquable).

1.3 Des protections environnementales complémentaires

Bonifacio est un territoire doté d'écosystèmes uniques et d'une grande biodiversité.

Une réserve naturelle nationale a été instituée en 1999 dont la gestion a été confiée à l'Office de l'environnement de Corse (OEC). Dénommée « *réserve naturelle des Bouches de Bonifacio* » (RNBB), elle couvre 79 640 ha entre la Corse et la Sardaigne (en bleu clair sur la carte ci-dessous), et est complétée par un parc marin international éponyme.

Le périmètre considéré pour le Projet Grand Site est aussi couvert partiellement par cinq zones Natura 2000. Il s'agit de quatre zones spéciales de conservation (ZSC), au titre de la directive « *habitats, faune et flore* » ¹⁸, la cinquième (ZPS) au titre de la directive « *oiseaux* » ¹⁹.



Cartes « *réserve naturelle des Bouches de Bonifacio* » (RNBB). Source Internet et « *Zones Natura 2000* » directive habitat (en ocre jaune). Source Géoportail

14 Cf arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 6 avril 2016, concernant « *l'Ermitage de la Trinité* ».

15 Cf arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 16 février 2023 se substituant à celui du 24 octobre 1929.

16 Cf arrêté de classement au titre des monuments historiques du 20 juin 2025.

17 Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

18 Site Natura 2000 FR 9400591 « *Plateau de Pertusato, Bonifacio et îles Lavezzi* » d'une superficie de 6 071 ha (dont 94% de territoire marin), site Natura 2000 FR 9400592 « *Ventilegne-la Trinité de Bonifacio-Fazzio* » d'une superficie de 1 985 ha entièrement terrestre, site Natura 2000 FR9400608 « *Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli/ Bonifacio* » d'une superficie de 116 ha, et site Natura 2000 FR9402015 « *Bouches de Bonifacio, Îles des Moines* » d'une superficie de 94 612 ha.

19 Site Natura 2000 FR 9410021 « *Îles Lavezzi, Bouches de Bonifacio* » d'une superficie de 98 041 ha quasi entièrement marine.

Plusieurs espaces naturels sensibles (ENS) existent sur le périmètre du PGS (la Testa-Ventilegne, les falaises de Bonifacio - secteur de Fazzio-Catena), ils sont gérés par la Collectivité de Corse.

A noter, par ailleurs, que Bonifacio fait l'objet d'une politique publique d'acquisition foncière très active, puisque le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CDL) a déjà acquis pas loin de 2 800 hectares sur les 5 232 identifiés, situés en périmètre d'intervention autorisé, sur la commune. Depuis sa création par l'Etat en 1975, la mission de cet établissement public est d'acquies des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

2. Un projet qui concerne la seule commune de Bonifacio, mais implique également l'Etat et les collectivités territoriales

2.1. La question du « surtourisme » déjà prégnante de longue date

Le sud de la Corse a été l'objet, dans les années 1970, de nombreux projets de développement touristique. Le plus impactant aurait été celui de « A Testa Ventilegne » (voir plan ci-contre).

L'urbanisation peu maîtrisée a été une réelle menace pour la préservation des paysages remarquables. La protection des sites a grandement contribué à mettre un frein à son expansion, et de détruire et dénaturer ce secteur attractif.

Progressivement les centres d'intérêt touristique se sont diversifiés. Après les plages et le port, les visiteurs ont commencé à s'intéresser à la ville et son patrimoine bâti, attrait renforcé par le départ de l'armée en 1992. Les sentiers les ont invités à pratiquer le littoral autrement et à découvrir les charmes du Piaie.

Projet A Testa Ventilegne prévoyant l'implantation de résidences (en fuchsia) - Groupement d'urbanisme de Porto-Vecchio - Source archives ministérielles – recadrage OS



2.2. Une fréquentation estivale à maîtriser pour la préservation du site et des milieux

Bonifacio, avec tous les atouts précités, dont sa citadelle, constitue un élément très attractif pour le tourisme de la région Corse. La grande beauté et le caractère exceptionnel des paysages, leurs valeurs écologique et faunistique notamment, mais aussi l'intérêt patrimonial que présentent les sites, attirent de nombreux visiteurs, dont les plaisanciers de tous pays.

La fréquentation touristique a doublé entre 2008 et 2016, elle est estimée à deux millions de visiteurs par an²⁰, pour l'ensemble du périmètre du Projet de Grand Site. Deux points d'intérêt touristique concentrent cette fréquentation : l'archipel des Lavezzi (navettes passagers) avec plus de 250 000 visiteurs, et la Campu Rumanilu avec 200 000 visiteurs. Le site Fazzio n'accueille quant à lui que 22 000 visiteurs environ, et celui de la Trinité environ 8 000 visiteurs. Les deux principaux monuments de la ville faisant l'objet de visites payantes : l'escalier du Roy d'Aragon et le Bastion de l'Etendard reçoivent respectivement plus de 150 000 visiteurs et plus de 55 000 visiteurs annuels. La fréquentation se répartit sur la moitié de l'année du printemps à l'automne avec un pic estival très important.

Un des enjeux du Projet de Grand Site est de gérer cette fréquentation touristique qui demande à être mieux organisée, et répartie entre les différents secteurs, au regard de la préservation des paysages et des milieux.

2.3. Une prégnance touristique forte sur la vie locale

La population du territoire est relativement stable depuis quelques années, la ville comptant 3 404 habitants. Les résidences secondaires représentent une forte proportion des logements, soit 56%. La capacité d'accueil en hébergement touristique est estimée actuellement à environ 10 000 lits.

²⁰ Données Office municipal de tourisme (OMT) de Bonifacio.

Le PGS ne s'attache pas uniquement à l'accueil touristique, mais aussi au cadre de vie des habitants. Le PLU validé a permis de « sanctuariser » 97% des terres et d'en réserver 50% aux terres agricoles.

Cependant le maintien des activités agricoles est un défi de taille, compte tenu de la difficulté à trouver des agriculteurs prêts à s'installer sur le territoire, tant pour l'élevage, alors qu'une forte tradition d'agropastoralisme existe en ovin et caprin, que pour l'agriculture, la culture des oliviers étant l'une des activités ancestrales qui ne demande qu'à être renouvelée.

Un des enjeux est aussi de permettre le maintien de la population dans la « haute-ville » dans le respect du bâti traditionnel et du tissu urbain ancien. Ceci afin de ne pas la « muséifier », la gentrification n'étant pas réellement le sujet ici. Le risque d'éboulement de falaises impactant une partie de la façade sud (voir carte en annexe 4) étant le plus préoccupant à l'heure actuelle, les habitants risquant de devoir être évacués à terme.

3. Un programme d'actions déjà engagé sur un périmètre communal, intégrant les franges des sites classés

3.1. Un Projet Grand Site impulsé en 2018

La dénomination initiale de l'opération grand site ²¹ était « opération grand site du plateau, falaises de Bonifacio, massif de la Trinité et de l'archipel des Lavezzi ». Elle correspondait bien au périmètre délimité par une logique paysagère visant à intégrer la totalité des sites classés et inscrit, ainsi que leurs franges côté terre, correspondant essentiellement au plateau.

La superficie couverte par le périmètre du PGS ne porte pas sur l'ensemble de la commune de Bonifacio qui avec ses 13 800 ha dépasse largement la superficie de la capitale.

Dès février 2018 ²², la volonté du territoire de s'inscrire dans la démarche de Grand Site, a émergé et a pu se concrétiser rapidement. La motivation de la commune a permis d'aboutir, dans l'année, à l'élaboration d'une note argumentaire ²³, présentée au Ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot lors de sa visite officielle le 28 mai 2018.

Le ministère a ainsi pu donner son accord le 27 novembre 2018 au lancement de cette opération grand site, formulant quatre recommandations, sur lesquelles nous reviendrons au 3.3.

3.2. Un programme d'actions 2025-2030 bien structuré

Le Projet de Grand Site « Bonifacio » propose de s'engager dans un plan d'actions 2025-2030 qui s'articule autour de cinq axes (voir détail en annexe 3). A noter que l'année écoulée (le projet date de juin 2025) a déjà permis de concrétiser quelques actions.

Le premier axe comporte trois actions qui concernent la gouvernance, visant à : coordonner et communiquer sur les projets stratégiques du territoire ; mettre en place un comité technique spécifique aux actions de gestion ; et créer une commission de consultation et de conseils pour le développement des projets d'aménagements.

Le second axe concerne la qualité paysagère est décliné en douze actions, dont cinq portent sur la requalification paysagère de plusieurs sites (détaillés au 3.4.). Les sept autres actions visent à intégrer l'enjeu paysager dans la gestion des risques naturels ; à réaliser un schéma d'intentions paysagères du PGS ; à contribuer à l'observatoire photographique du paysage ; à garantir l'intégration paysagère des aménagements structurants du territoire ; à mettre en cohérence la transition écologique du territoire avec la politique du grand site ; à prendre en compte la préservation des paysages dans les documents de planification ; à préserver et valoriser le patrimoine identitaire bonifacien ; et enfin à gérer les espèces invasives et sensibiliser le public.

Le troisième axe intègre quatre actions relatives à la fréquentation, qui consisteront à : créer un observatoire de la fréquentation terrestre d'une part ; et un observatoire de la fréquentation maritime d'autre part ; définir un schéma directeur permettant l'amélioration de la gestion des flux (toutes mobilités) et mettre en cohérence le développement des mobilités douces avec la démarche grand site.

²¹ Cf arrêté préfectoral du 11 avril 2019 portant création du comité de pilotage de l'Opération grand site du plateau, falaises de Bonifacio, massif de la Trinité et de l'archipel des Lavezzi.

²² Cf délibération du Conseil municipal du 9 février 2018 marquant sa volonté de s'engager dans une démarche Grand Site, et d'en porter le projet.

²³ Note argumentaire pour une Opération Grand Site de mai 2018 présentée par la commune de Bonifacio.

Le quatrième axe concerne la qualité de l'accueil. Il est décliné en quatre actions visant à : structurer une stratégie de communication PGS de Bonifacio ; structurer une offre « quatre saisons » sur le grand site ; sensibiliser les socio-professionnels du territoire au PGS de Bonifacio ; mettre en place une stratégie environnementale d'excellence dans la gestion de la plaisance.

Enfin, le cinquième axe porte sur l'économie durable, proposant cinq actions portant sur : la maîtrise foncière des sites stratégiques et sensibles ; la gestion durable de la ressource en eau ; le développement agricole du territoire ; la mise en valeur des activités artisanales du territoire ; et l'élaboration d'un schéma de développement touristique territorial 2027-2039.

Ce sont donc vingt-neuf actions au total qui composent ce plan d'action, révélant l'ambition du projet et illustrant la diversité des thématiques retenues, ainsi que les enjeux pris en considération.

3.3. La prise en compte des recommandations formulées par le ministère

Les quatre recommandations faites par le ministère le 27 novembre 2018 en donnant son accord au lancement de l'opération grand site (cf 3.1.), ont bien été prises en compte par le territoire et intégrées dans son programme d'actions.

1) S'agissant du périmètre, la recommandation était « [...] *Il conviendra cependant d'envisager son élargissement pour prendre en compte notamment les portes d'entrée de l'OGS.* ».

Les portes d'entrées ont bien été intégrées au périmètre.

Côté terre : celle à l'ouest, en arrivant de Figari par la RT 40, est matérialisée par le carrefour avec la route de Scupettu à partir duquel on commence à apercevoir le monument naturel du Mont de la Trinité ; à l'est, c'est la Parmentie qui a été retenue pour matérialiser l'entrée par la RT 198 depuis Porto Vecchio.

A noter que du fait de la création du SPR (voir 1.1) la protection des sites a été renforcée, et la dernière séquence d'entrée de ville située entre les deux reliefs (repère A sur les cartes pages 2 et 6 de ce rapport), jusqu'alors exclue, est désormais couverte par une protection adaptée aux enjeux patrimoniaux et paysagers.

*Vue depuis le délaissé routier : au fond le Mont de la Trinité, qui émerge d'un paysage agricole composé d'une mosaïque de cultures
- photo OS avril 2026.*



La porte maritime telle que prévue reprend *stricto sensu* la délimitation des sites classés des domaines maritimes des falaises et de l'archipel des Lavezzi. Il est vrai que physiquement le phare de la Madoneta, à gauche, et la pointe du Timon, à droite, matérialisent une forme de « porte d'entrée » précédant le goulet, magnifiée par les récentes restaurations du phare et des fortifications.

J'aurais cependant trouvé plus pertinent de faire correspondre la limite du Grand Site au cantonnement de pêche de Bonifacio (zone de protection renforcée) créé en 1983, situé entre les pointes de Feno et de Saint-Antoine, représenté en pointillés en orange sur la carte page 2. La mise en cohérence des périmètres permettrait une meilleure adéquation des politiques de préservation.

Par ailleurs, on pourra s'interroger dans quelques années à faire évoluer le périmètre en intégrant les secteurs autour du *Golfu di Sant' Amanza*, voire au territoire administratif de la commune de Bonifacio.

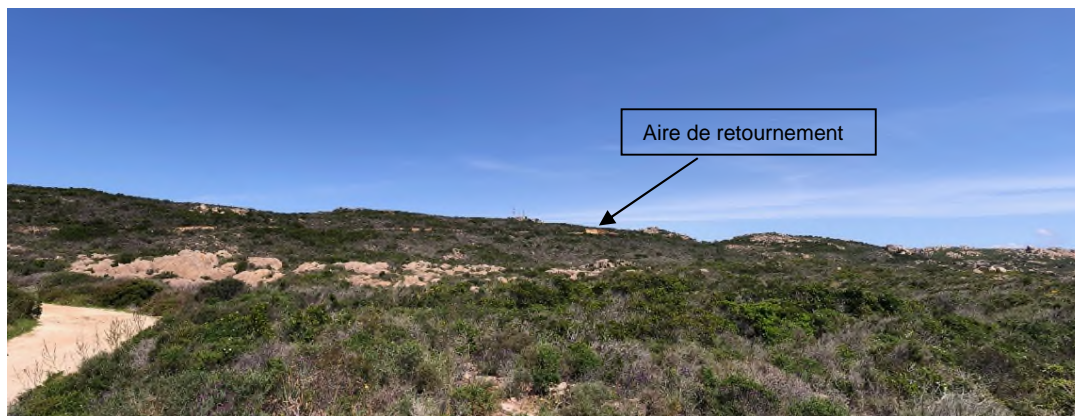
2) S'agissant de la fréquentation touristique, la recommandation était « [...] *La gestion de cette fréquentation apparaît comme un enjeu majeur pour la préservation de l'esprit des lieux. L'étude de l'interface terre-mer sera déterminante pour définir le programme d'actions.* »

On peut considérer que cette recommandation a été prise en compte, notamment par les fiches actions 17 - 18 dédiées à cette problématique. Nous verrons plus loin que, de celle-ci, découle de multiples sujets, notamment la mobilité et le stationnement, pour lesquels des réflexions restent à mener.

3) « *Un certain nombre de dysfonctionnements qui nuisent à la qualité paysagère et à l'accueil devront être levés dans le cadre de l'OGS : définition des portes d'entrées, dégradation des routes, pistes et sentiers avec risque de fermeture progressive du massif, incohérence des aménagements, surfréquentation du centre historique, etc.* ».

C'est tout l'enjeu du plan d'actions, et les études structurantes déjà réalisées ou en cours ²⁴, sur lesquelles le projet va pouvoir s'appuyer vont permettre d'obtenir, on peut l'espérer, des résultats à la hauteur des enjeux paysagers du périmètre considéré.

Parmi les aménagements récents qui portent particulièrement atteinte à la qualité paysagère des lieux : la réalisation d'une piste cyclable sur la RT40 au caractère très « routier » d'une part, et la création d'une piste « forestière » pour la lutte contre les incendies dans la zone de maquis située au nord de la route, dont l'aire de retournement creusée dans la roche est particulièrement impactante. Ces deux exemples se trouvent en dehors des espaces protégés (sites classés ou inscrits et abords de monuments historiques) et n'ont donc pas fait l'objet d'un accompagnement par les services de l'Etat.



Piste « forestière » créée au nord de la RT40 - photo OS avril 2026

4) « La démarche OGS prendra en compte l'existence des risques naturels. Elle accompagnera notamment la réflexion sur la prévention des risques d'éboulement de la falaise en garantissant la gestion des flux touristiques. »

Ce point a bien été pris en compte. Les études réalisées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et INERIS ont permis de connaître et de cartographier sur l'ensemble de la commune les aléas « glissement de terrain », « éboulement de falaises » (recul de la tête d'escarpement et « chute de blocs »), ainsi que le risque d'inondation. Ces cartes générales figurent en annexe 4.

3.4. Principaux projets d'aménagement prévus sur le budget d'investissement

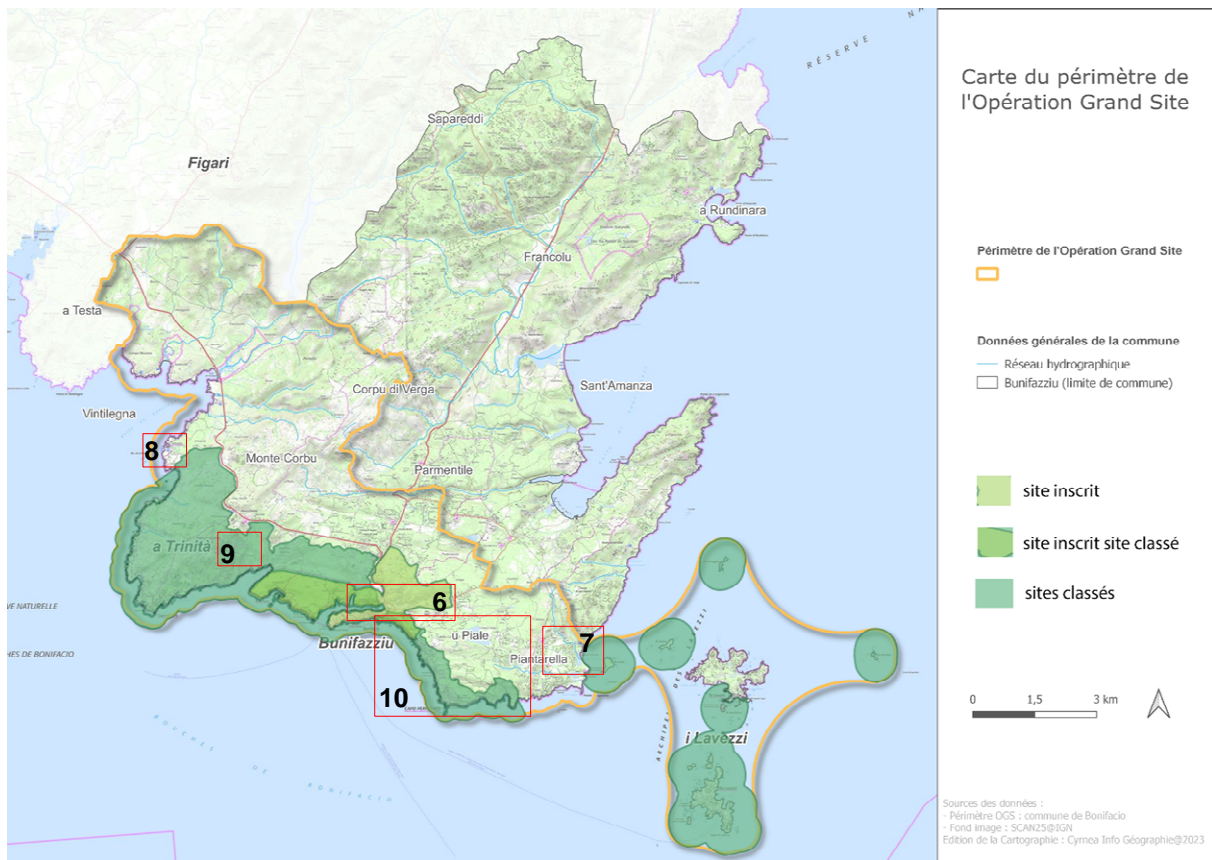
Cinq actions très visibles permettront la requalification paysagère d'espaces spécifiques, faisant chacune l'objet d'une fiche dédiée (fiches 6 à 10) repérées sur la carte ci-dessous. Chaque projet a fait l'objet de plans d'intentions reproduits en annexes 5 à 9.

Deux d'entre elles concernent les sites classés celui du Mont de la Trinité (fiche 9) et celui des falaises (fiche 10), un troisième, celui de Ciantarila (fiche 7) à l'est, jouxte le site classé de l'archipel des Lavezzi. L'arrière port et la marine (fiche 6), sont dans le site inscrit, à la jonction entre le site classé des « falaises et plateau de Bonifacio, mont de la Trinité » et le site patrimonial remarquable. Celui de Tunara (fiche 8) bien qu'en dehors du site classé, matérialise son seuil d'entrée ouest.

J'ai pu constater la réussite d'opérations d'aménagement similaires déjà réalisées par le Conservatoire du littoral, qui permettent de lever les doutes sur la renaturation effective des multiples sentiers dont on cherche à effacer les traces. Le climat, la nature des sols et celle des essences végétales conduisent à une régénération rapide, et encouragent à reproduire les mêmes processus.

Le calendrier prévisionnel de ces opérations laisse présager leur concrétisation d'ici cinq ans, du moins celle des études nécessaires à la mise au point des projets, qui concernent un nombre important d'intervenants dont il s'agit de synchroniser les actions.

24 Plan mobilité communal et schéma global d'intention à réaliser (cf DCM du 4 octobre 2023). Plan paysage intercommunal en cours de réalisation. Plan d'intentions paysagères par secteurs. Projets d'aménagement de voies douces. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).



Localisation des projets de requalification paysagère - OS mai 2026

3.4.1. Projet de requalification paysagère de la Trinité (annexe 5)



Vue du « couvent de la Trinité » au pied du mont éponyme, montrant la dégradation des espaces du fait du stationnement sauvage et du ravinement des terres - photo OS avril 2026

Pour la requalification de la Trinité (fiche 9), le projet propose la réhabilitation du sentier des pèlerins, ainsi qu'une fermeture ponctuelle de la route d'accès à l'aide d'une barrière. Une nouvelle aire de stationnement prendrait place à l'intersection du chemin et de la route. Dans une première hypothèse, l'actuelle aire de stationnement serait entièrement renaturée, dans une seconde, elle ne le serait que partiellement. La requalification du parking actuel se ferait à l'aide de terrasses successives cultivées en prairie ou jardins évoquant la période monastique du lieu.

La superposition des servitudes patrimoniales – le « couvent de la Trinité » étant à la fois classé en tant que site et monument naturel de caractère artistique (loi de 1906) et inscrit au titre des monuments historiques²⁵, nécessitera un travail en concertation avec l'ensemble des services de l'Etat concernés,

²⁵ Sont inscrits par arrêté du 6 avril 2016 : La chapelle, les couvent, oratoire, parvis, édifices annexes, terrasses, murets, aménagements divers et leur terrain d'assiette en totalité (cad. F 75, 76, 77, 78, 79).

dont la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le service régional de l'archéologie (SRA) au sein de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Corse. En effet, si les principes de requalification paysagère des espaces proposent l'amélioration du fonctionnement, la dissimulation des aires de stationnement et une plus grande pertinence des cheminements piétonniers, ils devront également prendre en compte la dimension archéologique et historique du site. Les différentes campagnes de travaux (agrandissement du chœur dès le XIII^e siècle, modification de l'orientation de l'édifice au XVIII^e siècle, transformation et surélévation de la façade achevée en 1912)²⁶ et les vestiges archéologiques, notamment ceux de l'église carolingienne du IX^e siècle²⁷, rendent la situation assez complexe. Le projet devrait s'enrichir de ces complexités et contraintes.

3.4.2. Projet de requalification paysagère du Capu Pertusato (annexe 6)

La fiche 10 porte sur la requalification paysagère du Capu Pertusato²⁸ (repère 10) qui comporte plusieurs séquences, dont celles du sémaphore et du phare. La prise en compte des risques d'effondrement des falaises (voir annexe 4 cartes issues des études BRGM aléas géologiques ou hydrogéologiques) oblige à éloigner les sentiers de randonnée du bord de la falaise. Le nouveau chemin sera plus à l'intérieur des terres, le passage actuel condamné. Un belvédère sera aménagé à l'endroit qui correspond à la limite entre pierre calcaire et roche granitique. La voirie existante, particulièrement impactante dans le paysage (remblai important ne respectant pas la topographie existante, enrobé de granit en contradiction avec l'aspect du calcaire, etc.) sera renaturée et consacrée entièrement aux randonneurs. Sa largeur sera ainsi réduite ce qui permettra également de retrouver le niveau du sol naturel. Un second belvédère sera aménagé au début du parcours. Un nouveau tracé de voirie, plus discret et dissocié du cheminement piéton sera privilégié pour la circulation automobile nécessaire pour accéder au phare. Une aire de stationnement de 160 places maximum sera aménagée à proximité du sémaphore, comportant deux « poches » permanentes et quatre poches accessibles uniquement en période de forte fréquentation. Des plantations adaptées masqueront les véhicules stationnés.

On note que le projet reprendra un vocabulaire très respectueux du paysage et du patrimoine vernaculaire présent, en utilisant les matériaux locaux et les techniques anciennes pour la réfection des murets, calades ou la création de nouveaux éléments. La cicatrization des anciens aménagements (sentiers, décharge, etc.) sera assurée par des traitements similaires à ceux retenus pour les aménagements antérieurement réalisés sur des secteurs visités. Cet aménagement intégrera l'enfouissement des réseaux aériens nombreux sur le secteur.

On peut regretter le parti retenu pour le traitement des bâtiments de l'ancien site militaire de Bocca di Valle, qui consiste uniquement à sécuriser les ruines (arasement des murs, mise en place de grilles dans les baies, etc.), sans restituer les toitures.



Secteur de Capu Pertusato avec la piste menant au phare à requalifier, et les lignes aériennes à enfouir (à gauche de l'image) - photo OS - avril 2026

3.4.3. Projet de requalification paysagère de Ciantarila (annexe 7)

Celui de Ciantarila (fiche 7) a déjà fait l'objet d'une première intervention, destinée à sécuriser la route d'accès à l'embarcadère, en distinguant les flux des piétons de ceux des véhicules. Une nouvelle aire de stationnement d'environ 80 places y a été créée.

²⁶ Voir fiche Mérimée : <http://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA2A000015>.

²⁷ Voir la notice en ligne du service de l'Inventaire du patrimoine de Corse, IA2A002015.

²⁸ Projet de Erba Barona Paysage – François Garnier, ayant déjà fait l'objet d'un permis d'aménager en 2021.

La prochaine étape de sécurisation du site et d'amélioration du cadre d'accueil est plus ambitieuse et prévoit d'intégrer l'étang de Piantarella pour une requalification paysagère. Elle prévoit la création de deux aires de stationnement (l'une de 45 places, l'autre de 120 places) et 168 places le long de la voirie, pour régulation et désengorgement de l'entrée du site. Une voie douce permettra d'atteindre le domaine de Sperone. Au préalable, un schéma d'intentions paysagères sera élaboré et les orientations stratégiques définies, partagées avec les habitants et les partenaires. S'en suivra une phase de coordination des acquisitions foncières entre la Commune et le Conservatoire du Littoral.

Le nombre de places de stationnement projeté semble davantage découler de la capacité d'accueil des terrains à disposition envisagés pour ce projet, que d'une évaluation du besoin réel de stationnement. Sachant que par ailleurs des initiatives privées risquent d'accroître encore le nombre d'aires de stationnement, on s'interroge.

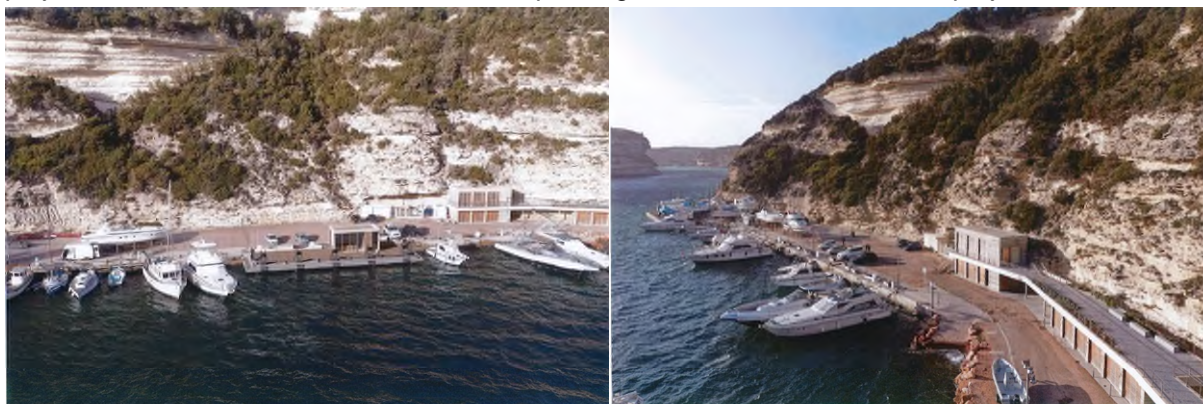
Par ailleurs la question de l'enfouissement des réseaux électriques aériens mériterait d'être réglée, pour améliorer la qualité paysagère des lieux.

3.4.4. Projet de requalification paysagère de l'arrière port et la Marine (annexe 8)

L'arrière port et la Marine (fiche 6), avec ses trois faces (nord, est et sud) est le lieu où se matérialise réellement l'interface terre-mer mentionnée au 3.3. C'est le centre névralgique impacté par le croisement important des flux touristiques (bateaux par la mer, véhicules par la route RT 40 et l'entrée de la ville, ainsi que les cheminements piétonniers, dont les sentiers de randonnée littoraux).

C'est le nœud du problème à résoudre, et ce qui devrait être au cœur du projet.

Sur la face nord, après la création de la maison des pêcheurs, une réflexion plus globale a été amorcée depuis 2017 pour éviter des interventions au coup par coup, et garantir une cohérence d'ensemble aux projets de station d'avitaillement réalisé et le platelage dans l'anse de la Catena projeté ²⁹.



A gauche : la station d'avitaillement en carburant réalisée par atel'erarchitecture. A droite : la maison des pêcheurs



Pour la face est de l'arrière port, c'est la création d'un Plan guide d'aménagement commandé par la communauté de communes dans le cadre SCoT (lot 4), qui va permettre de définir des zones d'aménagement prioritaires, ainsi que des éléments programmatiques communs et spécifiques, afin d'aboutir

²⁹ Projet ayant fait l'objet d'un permis d'aménager (juin 2025) BUZZO SPINELLI ARCHITECTURE et de l'autorisation spéciale de travaux (ASTm) du 28 avril 2026, concomitamment à la mission d'inspection générale.

à des projets d'aménagement hiérarchisés à 5, 10 ou 15 ans (dont l'aménagement de l'arrière port, mais également la création d'un parking-silo dit Carotola et d'un ascenseur urbain). Pour ce faire, la ville s'appuie notamment sur son plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et son plan piétons.

3.4.5. Projet de requalification paysagère du secteur de Tunara (annexe 9)

Le secteur de Tunara (fiche 8), dont la dimension historique et culturelle de village de pêcheurs a tendance à s'effacer, du fait d'aménagements au coup par coup peu qualitatifs et peu respectueux de l'esprit du lieu. Le principe du projet serait, à l'instar de ce qui a déjà été fait par le Conservatoire du littoral à Ventilegne, plus à l'ouest, d'éloigner les aires de stationnement du littoral, et de renaturer les parkings sauvages existants.

Ces nouveaux aménagements devront, là aussi, intégrer l'enfouissement des réseaux aériens particulièrement nombreux. Les aires de stationnement devraient être dimensionnées *a minima*, en réservant des poches en périphérie pour les périodes de forte affluence. Le nombre de places de stationnement projeté ne semble pas découler d'un besoin réel de stationnement quantifié, ce qui interroge.



La petite baie de Tunara, ancien village de pêcheurs fermée par quelques ouvrages défensifs – photo OS avril 2026

3.5. Focus sur certaines actions, recommandations et points de vigilance

Je souscris entièrement aux orientations définies dans le Projet de Grand Site et son programme d'actions, considérant que ces dernières contribueront à valoriser les différents sites classés.

Certaines actions sont déjà engagées, notamment au cours de l'année 2025, date de démarrage du programme d'actions. Une hiérarchisation des actions a été faite selon trois ordres de priorité indiqués sur le tableau de synthèse complété et reproduit en annexe 3. Aucun indicateur d'évaluation n'a été mentionné, ce que je regrette s'agissant d'un projet visant à améliorer un état existant défini.

Je constate que la dimension socio-économique est prise en compte à sa juste valeur, notamment avec la place accordée aux agriculteurs. Leurs pratiques (culture de l'olivier, élevage ovin et caprin) doivent être maintenues et encouragées pour garantir le maintien des paysages de plateau ouverts.

Je souligne l'importance de l'approfondissement de la connaissance des patrimoines présents dans le périmètre du Projet de Grand Site. Leur richesse et leur diversité constituent un atout majeur pour la valorisation du territoire, ainsi que pour la gestion des flux touristiques. En effet entre patrimoine religieux, patrimoine funéraire, patrimoine militaire, patrimoine de l'eau, etc. il y a là de quoi organiser de multiples circuits de visites thématiques reliant la citadelle à la campagne environnante.

Le Plan guide d'aménagement, dont l'élaboration va démarrer est, selon moi, le point crucial qui va permettre de trouver des solutions pérennes pour gérer le croisement des flux en cherchant à atténuer l'impact des voitures sur le paysage urbain bonifacien. Celui-ci pâtit en effet à ce jour de la présence de très nombreuses aires de stationnement en aérien, très visibles notamment du fait de la topographie du site (vues plongeantes depuis la « haute-ville », vues sur la falaise nord depuis le goulet, etc.) qu'il conviendrait d'effacer.

Ce plan guide permettra de définir des zones d'aménagement prioritaires, ainsi que des éléments programmatiques communs et spécifiques, et devrait permettre d'aboutir à des projets d'aménagement hiérarchisés.

Il s'agit de projets d'envergure dont l'intégration paysagère devra particulièrement être bien traitée.

Le territoire devrait, en amont de ce plan guide, élaborer un document de synthèse, localisant et dénombrant précisément les places de stationnement en remplacement/ suppression et/ou création, sur

l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse d'aires de stationnement publiques ou privées, pour lui permettre de définir une stratégie d'ensemble concernant la question du stationnement. Compte tenu de l'ampleur du territoire, il conviendra de distinguer les parkings centraux desservant la « haute-ville », de ceux des plages, portes et autres, en périphérie

4. Des actions spécifiques dédiées à la gouvernance dans le plan d'actions

4.1. Un portage très centré sur la commune

Une gouvernance adaptée au Projet de Grand Site a été mise en place rapidement dès 2018. Au sein de la commune de Bonifacio, c'est la structure coordinatrice qui assure l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du projet, ainsi que son animation.

Dès 2020 la commune a créé un service municipal « Patrimoines naturels et culturels » qui a en charge l'animation et les suivis des deux démarches de labellisation menée de front : la « ville d'art et d'histoire »³⁰ et le Projet grand site (PGS).

De nouvelles instances vont s'ajouter au comité de pilotage mis en place en 2019³¹ pour ce PGS : un comité technique spécifique aux actions de gestion (fiche 2) et une commission de consultation et de conseils pour le développement des projets d'aménagements (fiche 3). Il est prévu que le premier se réunisse tous les ans (première réunion en 2025) et la seconde, régulièrement en tant que de besoin, pour analyser et statuer sur les projets dans le périmètre du grand site, hors SPR, ce dernier ayant sa propre commission. Cette instance devrait permettre d'éviter les écueils mentionnés et illustrés au 3.3.

4.2. Des outils et moyens adaptés

L'étendue du Projet de Grand Site et le programme d'actions ambitieux retenus nécessitent des moyens conséquents. Ceux mis en place avec les six équivalents temps plein (ETP), soit une vingtaine d'agents, semblent adaptés au regard du territoire à couvrir et des ambitions du projet.

L'effectif pouvant se consacrer au Projet de Grand Site a été renforcé dès le début de l'année 2026, notamment par la nomination d'une adjointe à la directrice du patrimoine, pour avoir la capacité d'animer et mettre en œuvre le programme d'actions et le mener à son terme.

Au-delà de cette direction qui représente à elle seule pas loin de deux ETP, d'autres services de la commune sont également concernés et impliqués dans le projet : les services généraux bien entendu, mais aussi les services techniques, ainsi que la police municipale. La commune compte une douzaine d'agents assermentés et fait ainsi appel aux agents mutualisés avec l'Office de l'environnement de Corse (OEC) dont les gardes du littoral et ceux de la réserve naturelle.

L'augmentation des moyens alloués par le ministère (60 000 €/an), déjà engagés pour 2026, devrait permettre d'accompagner cette montée en puissance, et en compétence.

Le budget total du programme d'actions sur les six années concernées par le projet est de 1 683 525 € en fonctionnement³² et 4 113 501 € en investissement.

A noter que la commune peut compter sur des recettes non négligeables, dont celles provenant des aires de stationnement. Ces revenus constituent une manne importante permettant de financer le fonctionnement et une partie des investissements, avec une part d'autofinancement des dépenses avoisinant les 30%.

5- Conclusion

Je porte un regard positif sur le Projet de Grand Site « Bonifacio », qui s'est montré volontaire dans la conduite de sa démarche.

Je suggère en conséquence à votre commission :

- d'approuver le programme d'actions, considérant que les conditions qui doivent guider sa mise en œuvre sont bien remplies, avec un projet territorial réfléchi, et une gouvernance dédiée au projet ;

³⁰ Convention « ville d'art et d'histoire » signée le 10 septembre 2020.

³¹ Cf arrêté préfectoral du 11 avril 2019.

³² Masse salariale annuelle 344 084,95 € (valeur 2025).

- de valider la durée du projet Grand Site à six ans, puisque c'est la demande du territoire, bien qu'une première année se soit déjà écoulée ;
- de prévoir un point d'étape après la finalisation du Plan guide d'aménagement pour en évaluer les orientations.

Je suggère d'assortir cet avis d'une recommandation visant à encourager le territoire à élaborer un document de synthèse, localisant et dénombrant précisément les places de stationnement en remplacement/ suppression et/ou création sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse d'aires de stationnement publiques ou privées, pour lui permettre de définir une stratégie d'ensemble concernant la question du stationnement. Compte tenu de l'ampleur du territoire, il conviendra de distinguer les parkings centraux desservant la « haute-ville », de ceux des plages, portes et autres, en périphérie

Odile SCHWERER





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature**

Paris, le

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire
et des paysages
Bureau des sites et espaces protégés*

**La ministre de la transition écologique, de la
biodiversité et des négociations internationales sur
le climat et la nature**

à

Monsieur le chef du service de l'inspection
générale de l'environnement et du
développement durable
Section habitat, aménagement et cohésion
sociale
Mission d'inspection générale des sites et
paysages

Affaire suivie par : Isabelle POULET
isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53

Objet : Demande d'une mission d'inspection générale – Projet et programme d'action du Projet Grand Site de France « Bonifacio »

PJ : Courrier de la commune de Bonifacio, gestionnaire du Projet Grand Site
PV du CDS de Corse du Sud du 04/07/2025
Rapport de la DREAL Corse pour la CDS
Projet et programme d'actions du PGSF

Monsieur le maire de Bonifacio a transmis le 2 juin 2025 au préfet de Corse du Sud les projet et programme d'action du Projet Grand Site de France « Bonifacio », dont il est gestionnaire. Ce dernier les a adressés à la ministre par courriel en date 18 novembre 2025.

Ce territoire a reçu un accord pour engager une démarche Grand Site en 2018. Les dernières années ont été consacrées à l'élaboration du Projet Grand Site de France et à son programme d'action. Ces derniers ont été présentés au Conseil des sites de Corse le 4 juillet 2025, qui a rendu un avis favorable unanime.

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 32 61

1 / 2

Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de la mission d'inspection générale des sites et paysages afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour la ministre et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Coralie LE-
BESCONT
coralie.le-
bescont



Signature
numérique de
Coralie LE-BESCONT
coralie.le-bescont
Date : 2026.01.09
10:25:16 +01'00'

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 32 61

2 / 2

Annexe 2 : Programme de la visite et liste des personnes rencontrées

Programme Lundi 20/04 Un territoire engagé

14h00 Accueil Aéroport de Figari

15h Accueil de la délégation Maison des pêcheurs par Marie-Jo Culioli – Vichera, adjointe au Maire en charge de l'environnement et PGSF

- Présentation du programme et des participants
- Présentation générale du Projet Grand Site
- Historique de la politique territoriale
- Démarche Grand Site de France
- Plan paysage
- SCOT / PLU
- La Gouvernance
- Programme d'actions
- Le port de Bonifacio (Pavillon Bleu, Port propre et actif en biodiversité)
- La pêche

En présence de certains membres de la gouvernance: CCSC, DREAL, Collectivité de Corse, Commune de Bonifacio.

17h00 Découverte de la « haute-ville »

Soirée libre

Programme Mardi 21/04 Des partenariats historiques

9h Départ pour visite de sites (en voiture, puis marche):

- Scopetto (la logique du périmètre du PGSF)
- Aménagements déjà réalisés (site Campu Mezzano – Testarella): les usages, la restauration de milieux, la gestion des grands espaces naturels
- Paysage agricole
- Gestion des risques incendies (DFCI, planification)

En présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DDT, CCSC, CdC

13h00 Déjeuner et visite de l'exploitation Belanger

- L'agriculture
- La gestion de l'eau / REUT
- Le Docobas
- Le foncier

En présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DDT, CCSC, OMT

15h00 Départ pour la visite du sentier de Madoneta

- Le patrimoine (vernaculaire, bâti, naturel)
- Gestion de la fréquentation en espace naturel

- Les conventions (Glénans, COTUA)

En présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DDT)
20h Dîner en présence de Mme Culioli-Vichera et équipe du jour (Restaurant des amis).

Programme Mercredi 22/04 Les entrées maritimes

9h00 Départ pour visite de sites (en bateau, marche, puis retour navette): Rdv Capitainerie

- La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (Historique, Gouvernance, Biodiversité, gestion, police de la nature, ASPIM)
- Les mesures de gestion de la fréquentation
- (suivis, aménagements, sensibilisation du public) • La Sardaigne

12h00 Déjeuner à Lavezzu (ou Ciantarila selon météo) Lunch Potrelinetta

- Cavalu depuis la mer

En présence de : Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DMLC, Pêcheur professionnel, Commune).

14h00 Visite du site de Ciantarila

- Le foncier
- Gestion de la fréquentation en zone balnéaire
- Les AOT
- SACOI

En présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DDT, DMLC, ATC)

16h00 (en navette par la route) Visite du site de Pertüsaiu

- Aménagements à venir
- Gestion des risques
- Géologie
- Visite chez Mme Roghi Agriculture, EnR, tourisme (Nustrale & Labels)

En présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, DDT, ATC)

19h30 Apéro dînatoire à la ferme.

Programme Jeudi 23/04 Un lieu de vie attractif

9h00 Ermitage de Trinité

- L'esprit des lieux
- Aménagements et respect des traditions
- Les financements (mécénat, AMI, partenaires)

10h00 A Tunara

- Les usages
- Des intentions d'aménagement
- Espèces invasives
- Natura 2000, PNA

11h00 Porte d'entrée Est du site

11h30 Torrione

- Vue panoramique
- Une Ville d'Art et d'Histoire
- Escaliers du Roy d'Aragon : Mise en tourisme, gestion des risques, MH

12h30 Déjeuner Restaurant le Castellet. En présence DGS et DGA Commune de Bonifacio)

Visites du matin en présence du Conservatoire du littoral, Office de l'Environnement de la Corse, DREAL, OMT, CCSC, élus, ABF, DDT, CDC.

Programme Jeudi 23/04 Un accueil à concevoir

15h00 Torrione

- L'écoquartier de l'arrière-port

En présence de la CCSC, CAUE, CEREMA, OMT, DDT, DREAL, ABF

- La mobilité

18h00 Les fortifications de Bonifacio : l'identité de la ville ☐ Visite des zones restaurées (annulée)

Programme Vendredi 24/04 - Ajaccio :

10h30 réunion en préfecture avec la DREAL

liste des personnes rencontrées

Laurence Giraschi	CCSC	Directrice générale des Services
Camille Rocca-Serra	CCSC	Responsable aménagement du territoire SCOT Plan paysage
Emilien Soulas	CCSC	Chargé de mission Mobilité
Pierre-Loup Valence	CDC	Chef de projet aménagement /foncier
Isabelle Vescovali	CDC	Directrice Service des milieux naturels
Bénédicte Benoit-Sisco	Cdl	Déléguee de rivages Corse
Chrystelle Longuet	Commune de Bonifacio	DGA
Marc Rocca-Serra	Commune de Bonifacio	DGS
Jean-Charles Orsucci	Commune de Bonifacio	Maire de Bonifacio ; Vice-Président CCSC ; Président ANEL
Marie-Jo Culioli Vichera	Commune de Bonifacio	Adjoint au Maire
Alain Di Meglio	Commune de Bonifacio	Adjoint au Maire Patrimoine Culture
Patrick Tafani	Commune de Bonifacio	Adjoint au Maire Urbanisme, Progra
Thierry Quinternet	Commune de Bonifacio	Conseiller municipal
Benjamin Bianchini	Commune de Bonifacio	Conseiller municipal et pêcheur pro.
Evelyne Roghi	Commune de Bonifacio	Conseillère municipal et agricultrice

Stephane Roghi	Agriculteur	Eleveur Ovin Membre du réseau Nustrale
Sophie Lorenzo Mara	Commune de Bonifacio	Service Patrimoines naturel et culturel
Maeva Faby	Commune de Bonifacio	Service Patrimoines naturel et culturel
Baptiste Disimone	Commune de Bonifacio	Service Patrimoines naturel et culturel
Anaïs Orsini	Commune de Bonifacio	Communication
Michel Mallaroni	Commune de Bonifacio	Directeur Port de Bonifacio
Baptiste Ferracci	Commune de Bonifacio	Dir. réglementation, RH, France services
Geoffroy Quesada	Commune de Bonifacio	Dir. urbanisme
Caroline Thill	DDT	
Camille Feral	DDT	Responsable de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité (MPNB)
Bertrand Cagneaux	DREAL	Chef de l'unité Sites, Paysages et Evaluation des Incidences - Service Biodiversité Evaluation et Paysages
François Garnier	Erba Barona Paysagiste	Paysagiste
Pozzo-di-Borgo Marie-Laurore	OEC	Responsable du pôle « Espaces protégés terrestres » Conservatrice de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone
Régis Colonna-Cesari	OEC	Responsable Secteur mer
Paul-François Rossi	OEC	Garde mer
Jean-Baptiste Lanfranchi	OEC	Equipe scientifique suivi fréquentation
Nathalie Buresi	OMT	Directrice
Pauline Tafani	OMT	Chargée de mission réseau Nustrale
Roxane Piriottu	OMT	Présidente OMT
L'Ortulinu	Socio-Pro	Boulangier
Thibault Belanger	Socio-Pro	Agriculteur Nustrale
Hugo Saraïs	UDAP	Adjoint ABF
Paola Sorba	Socio-Pro	Restaurant Les Amis, Membre du réseau Nustrale

Annexe 3 : tableau récapitulatif du programme d'actions 2025-2030

addendum transmis par le porteur de projet (simplification OS)

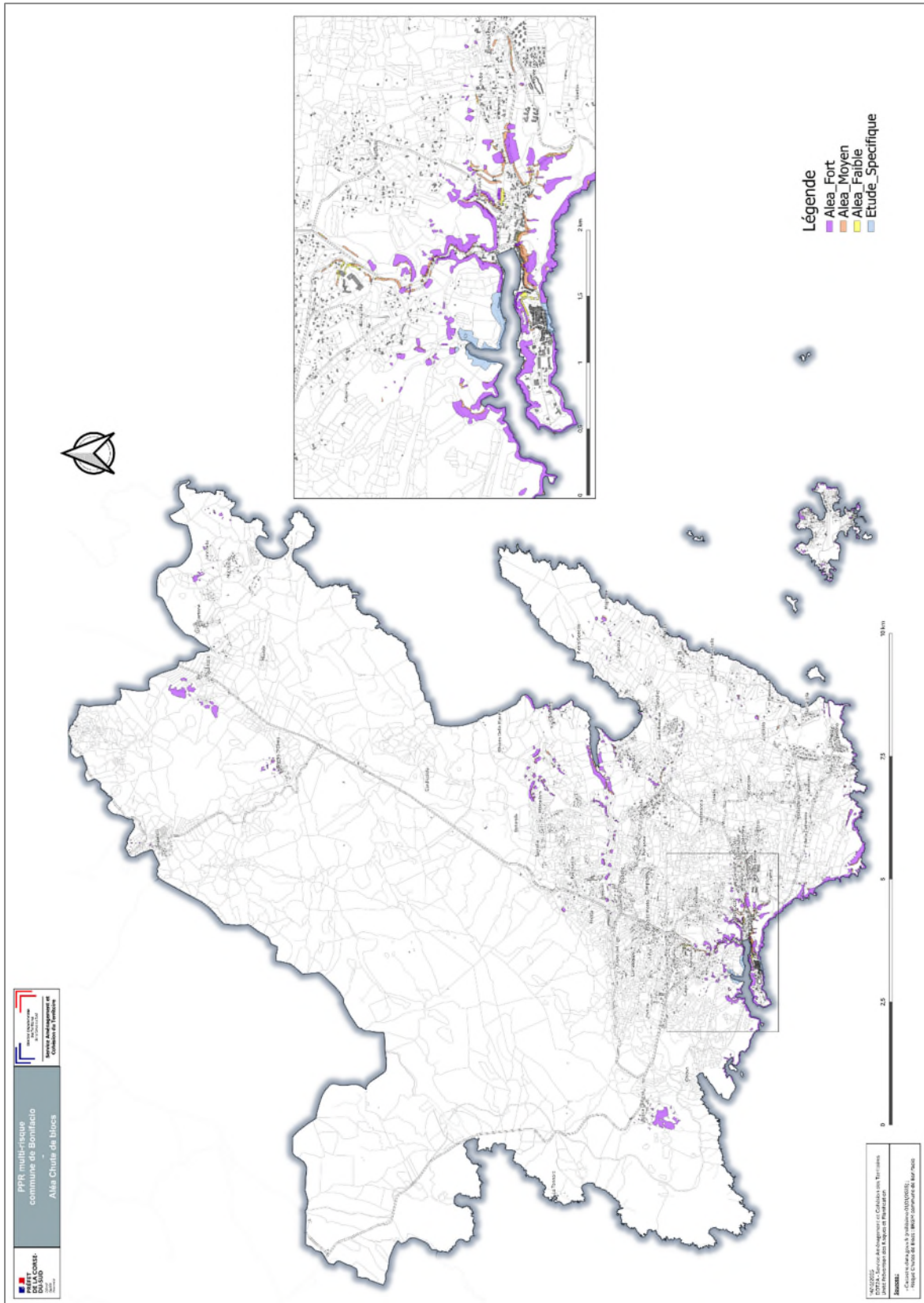
	Fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant total de l'opération	Reste à charge Communale	Part de l'action réalisée
AXE 1 : Gouvernance						
1	coordination et communication sur les projets stratégiques du territoire	1	Commune			20%
2	Mise en place d'un Comité technique spécifique aux actions de gestion	1	Commune			20%
3	Création d'une commission de consultation et de conseils pour le développement des projets d'aménagements	1	Commune			10%
	Fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant total de l'opération	Reste à charge Communale	Part de l'action réalisée
AXE 2 : Qualité paysagère						
4	Intégration de l'enjeu paysager dans la gestion des risques naturels	1	Commune			40%
5	Réalisation d'un schéma d'intention paysagères du projet Grand Site de France.	1	Commune	50 000,00 €	50 000,00 €	25%
6	Requalification paysagère de l'arrière-port et de la marine	1	Commune	27 000,00 €	27 000,00 €	25%
7	Requalification paysagère du site Ciantarila	1	Commune			40%
8	Requalification paysagère du site de Tunara	3	Commune	15 000,00 €	15 000,00 €	0%
9	Requalification paysagère du site de Trinité	2	Commune	700 000,00 €	700 000,00 €	10%

	Fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant total de l'opération	Reste à charge Communale	Part de l'action réalisée
AXE 2 : Qualité paysagère						
10	Requalification paysagère de site des falaises	1	Conservatoire du littoral	2 831 753,00 €	528 768,00 €	10%
11	Contribution à l'observatoire photographique du paysage	2	OEC			10%
12	Intégration paysagère des aménagements structurants du territoire	2	Commune			0%
13	Mise en cohérence de la transition écologique du territoire avec la politique Grand Site de France	1	Commune	15 000,00 €	15 000,00 €	0%
14	Prise en compte de la préservation des paysages dans les documents de planification	1	Commune/CCSC			10%
15	Préservation et valorisation du patrimoine identitaire bonifacien	3	Commune	55 000,00 €	55 000,00 €	25%
16	Gestion des espèces invasives et sensibilisation du public	3	Commune			15%
	Fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant total de l'opération	Reste à charge Communale	Part de l'action réalisée
AXE 3 : Fréquentation						
17	Création d'un observatoire de la fréquentation terrestre	1	Commune/partenaires			0%
18	Création d'un observatoire de la fréquentation maritime	1	Commune/partenaires			0%
19	Définition d'un schéma directeur permettant l'amélioration de la gestion des flux (toutes mobilités)	2	Commune/CCSC	48 849,00 €	48 849,00 €	40%
20	Mise en cohérence du développement des mobilités douces avec la démarche GSF	2	Commune/CCSC			20%

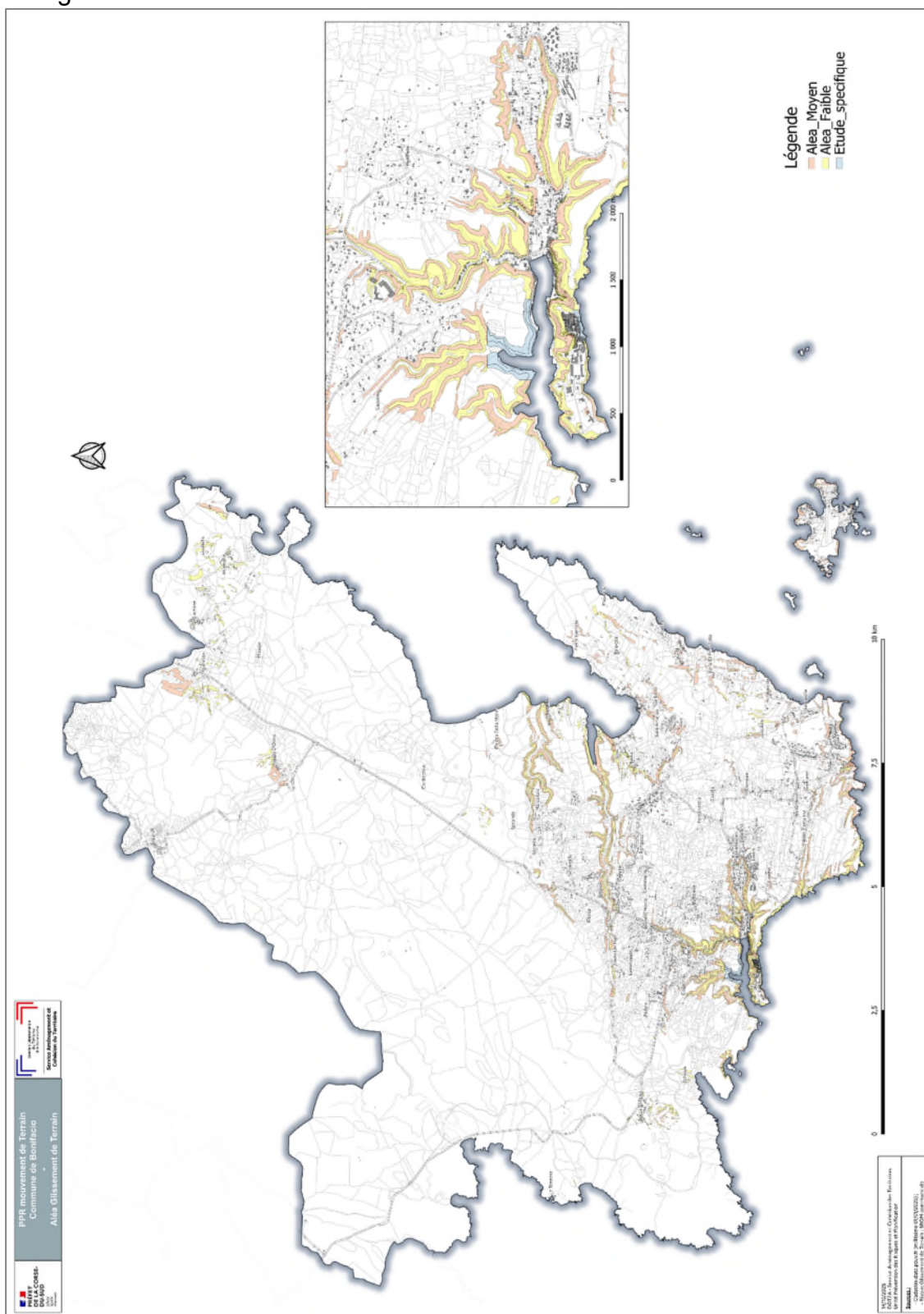
	Fiche action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant total de l'opération	Reste à charge Communale	Part de l'action réalisée
AXE 4 : Qualité d'accueil						
21	Structuration d'une stratégie de communication <i>Projet Grand Site de France Bonifacio</i>	1	Com-mune/CCSC / OMT	30 000,00 €	30 000,00 €	15%
22	Structuration d'une offre 4 saisons sur le Grand Site en projet	1	Com-mune/OMT	2 500 000,00 €	500 000,00 €	20%
23	Sensibilisation des socio-professionnels du territoire au projet Grand Site de France Bonifacio	2	Com-mune/CCSC / OMT	60 000,00 €		20%
24	Mise en place d'une stratégie environnementale d'excellence dans la gestion de la plaisance	3	Commune	60 000,00 €	60 000,00 €	20%
AXE 5 : Economie durable						
25	Maîtrise foncière des sites stratégiques et sensibles	1		200 000,00 €	100 000,00 €	20%
26	Gestion durable de la ressource en eaux	2	Commune	1 978 884,00 €	1 978 884,00 €	25%
27	Développement agricole du territoire	3	Com-mune/CCSC	8 000,00 €	8 000,00 €	15%
28	Mise en valeur des activités artisanales du territoire	2	CCSC/OMT			25%
29	Elaboration d'un schéma de développement touristique territorial 2027-2039	2	OMT	30 000,00 €		0%
TOTAL BUDGET						
				8 609 486,00 €	4 116 501,00 €	

NB : Les proportions des tableaux ont été modifiées pour des questions de mise en page et de meilleure lisibilité.

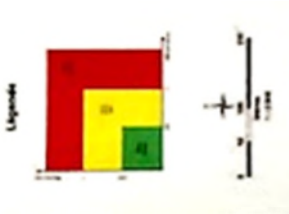
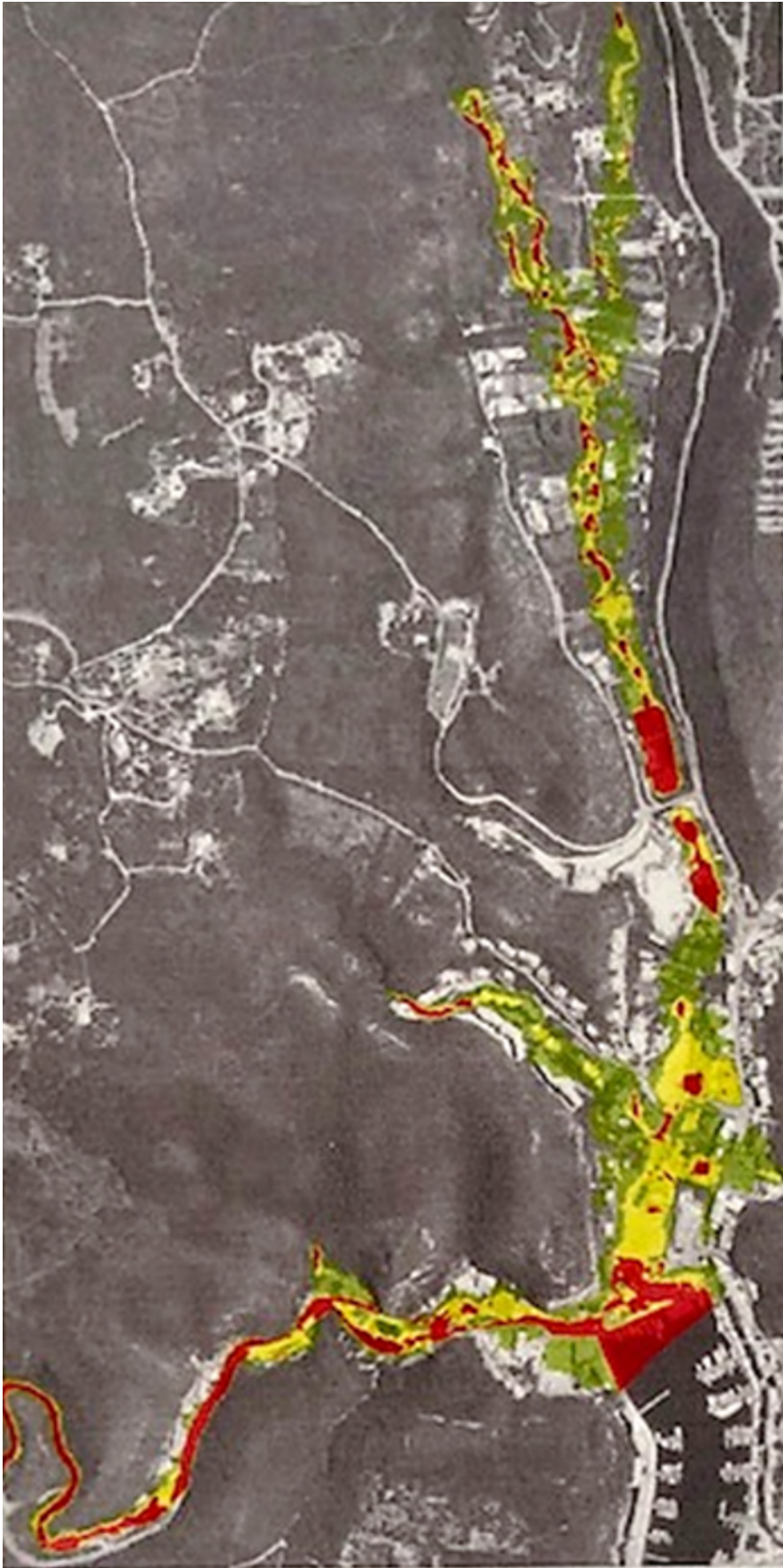
Aléa chute de bloc :



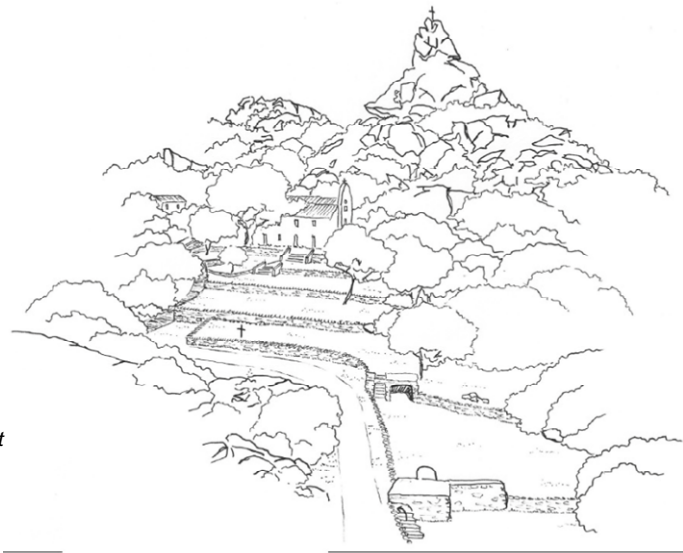
Aléa glissement de terrain :



Risque d'inondation



Annexe 5 : Projet de requalification paysagère de la Trinité (fiche 9)



ci-contre : vue perspective de l'avant-projet
ERBA BARONA PAYSAGE

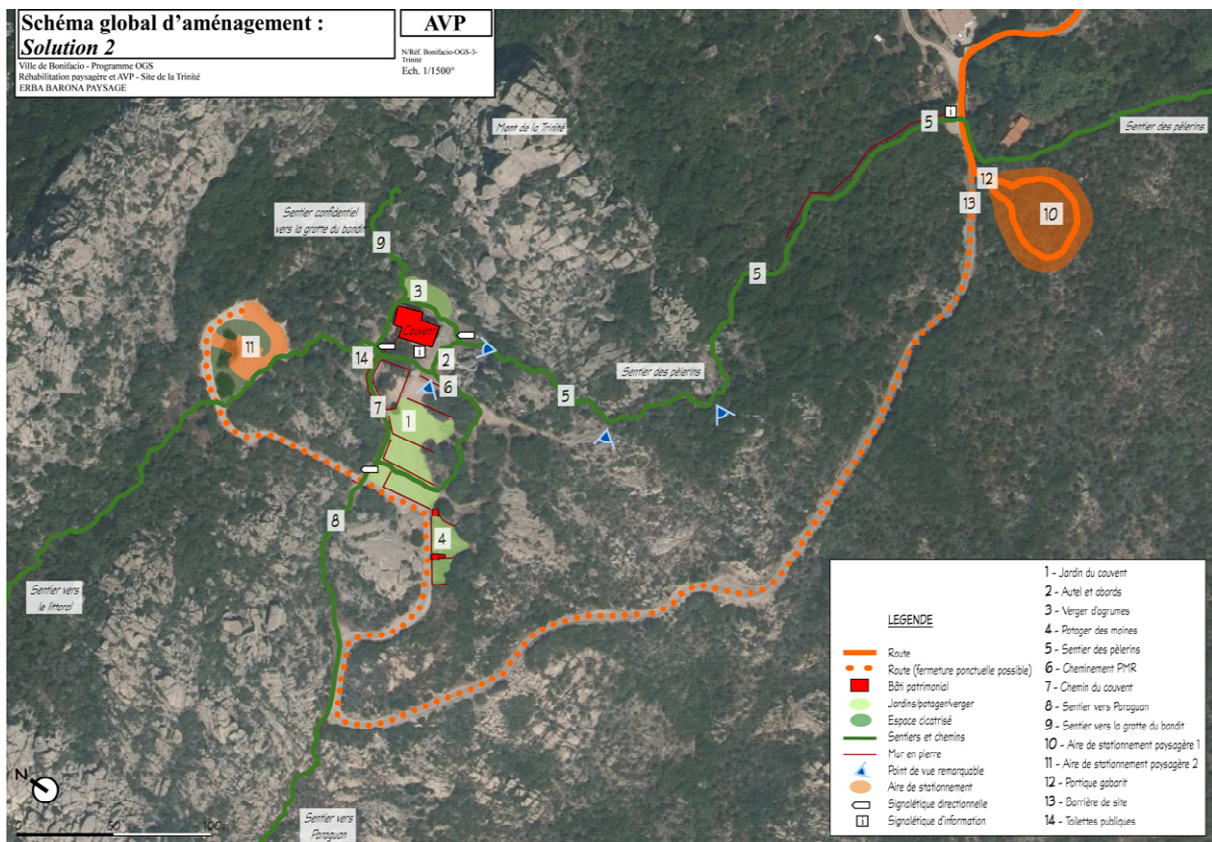


schéma global d'aménagement - ERBA BARONA PAYSAGE

Annexe 6 : Projet de requalification paysagère du Capu Pertusato

ci-contre : la plage Saint-Antoine avec son écheveau de sentiers à requalifier
photo OS avril 2026

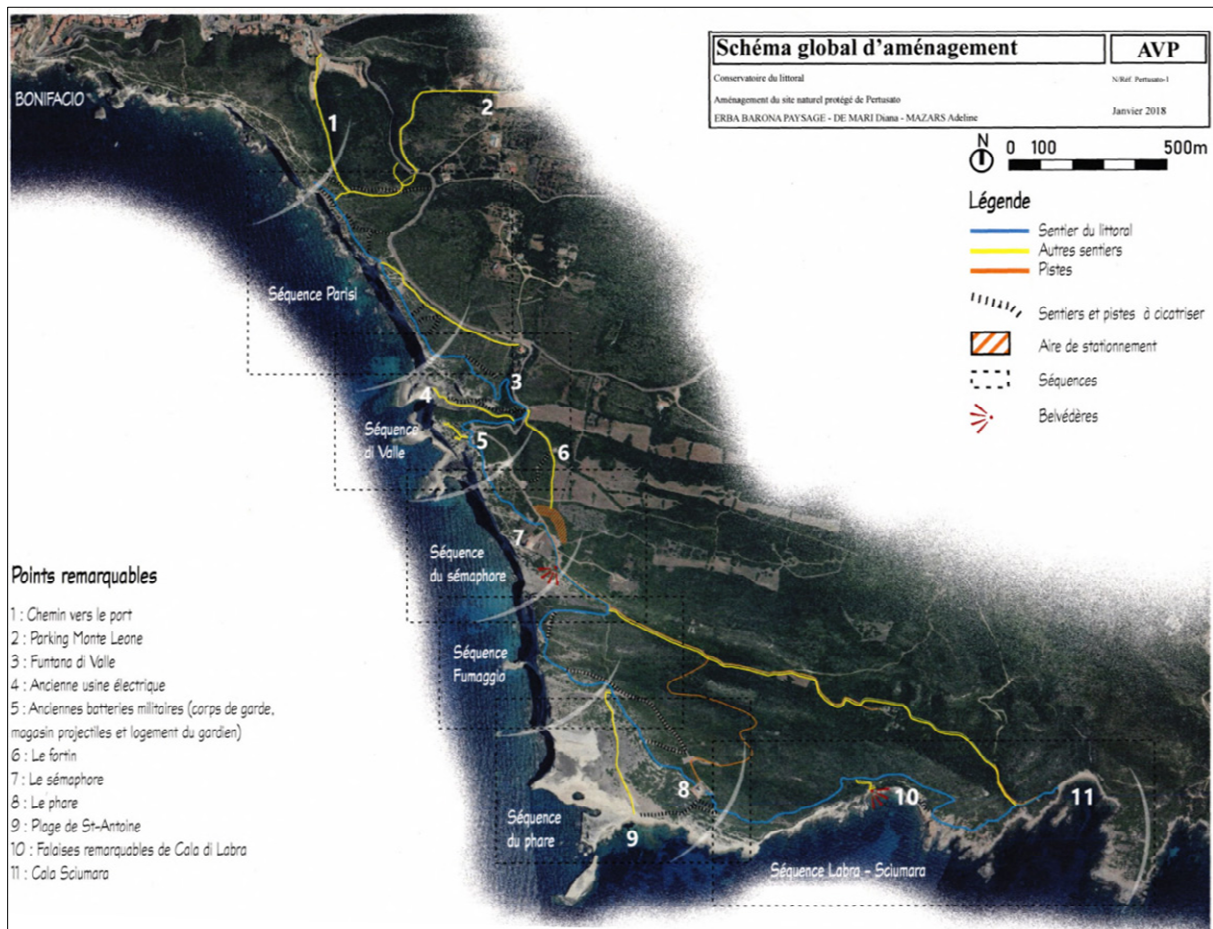
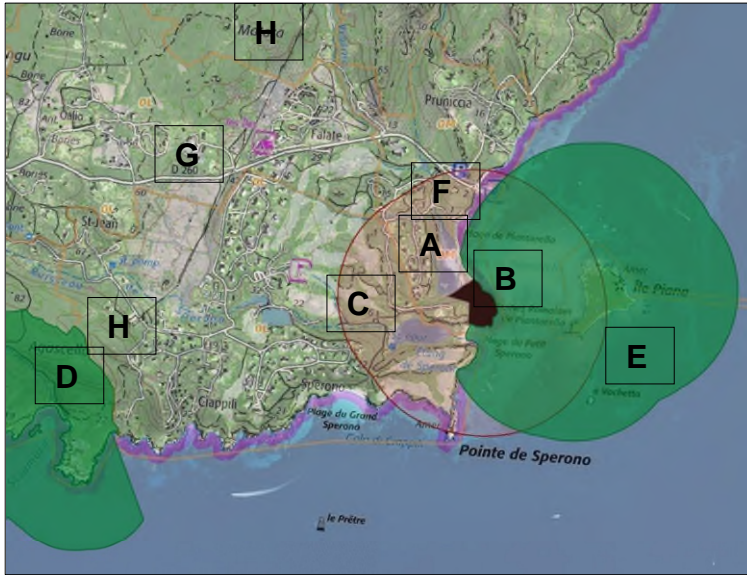


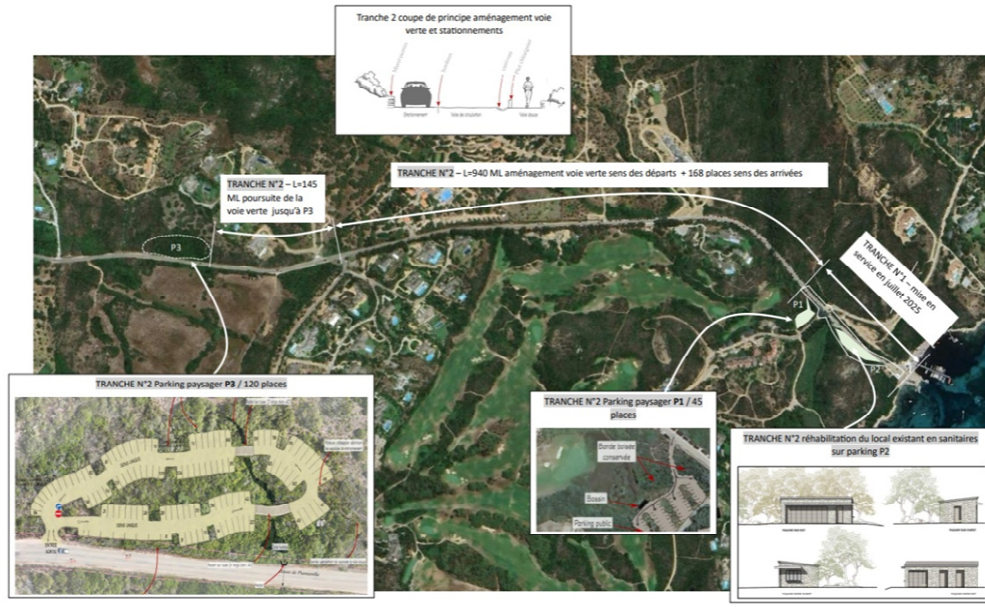
Schéma global d'aménagement - ERBA BARONA PAYSAGE

Annexe 7 : Projet de requalification paysagère de Ciantarila

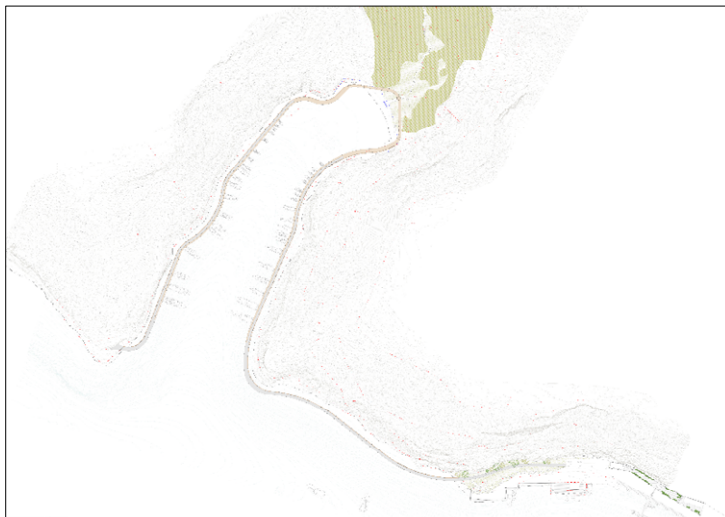
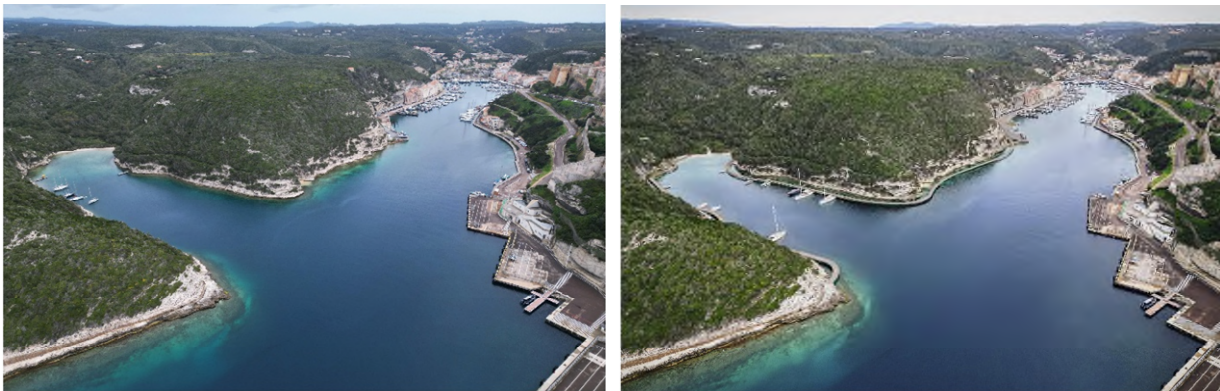


- LEGENDE :**
- A. Etang
 - B. Vestiges de la villa romaine, monument historique (en noir)
 - C. Abords du monument historique (en rouge)
 - D. Site classé des falaises et plateau de Bonifacio et Mont de la Trinité (en vert)
 - E. Site classé de l'archipel des Lavezzi (en vert)
 - F. Parking déjà réalisé (T1)
 - G. Parkings projetés (T2)
 - H. Lignes aériennes à enlever

ci-dessus : secteur de Piantarella (extrait de l'atlas des patrimoines)
 ci-contre : aménagement déjà réalisés T1 (parking et cheminent piétons)
 photos Ville de Bonifacio août 2025
 ci-dessous : schéma global d'aménagement ERBA BARONA PAYSAGE



Annexe 8 : Projet de requalification paysagère de l'arrière port et la Marine



ci-dessus à gauche : photographies de l'état existant

ci-dessus à droite : perspectives / insertions paysagères de l'état projeté

ci-contre : plan d'aménagement de l'Anse de la Catena

*extraits du permis d'aménager (juin 2025)
BUZZO SPINELLI ARCHITECTURE ayant
fait l'objet de l'autorisation spéciale de tra-
vaux (ASTm) du 28 avril 2026*

